

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le six novembre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 31 octobre 2023.

PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOUEZIN Alain, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE MOIGNE Christine, LEVY-ROBERT Christelle, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MAIGNAN Brigitte, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien.

ABSENTS :

- GOASTER Samy donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- GRIMAUULT David donne pouvoir à LE BOULANGER René,
- L'HEVEDER Jérôme donne pouvoir à CAURET Camille,
- LE GUEN Nadège.

SECRETAIRE DE SEANCE : ARTHEMISE Fabienne

Délibération n°2023-100

Membres en exercice : 35 – Présents : 31 - Absents : 4 – Pouvoirs : 3

| |
|---|
| ACTION EDUCATIVE DEMARCHE « NOTRE ECOLE FAISONS-LA ENSEMBLE » - FONDS D'INNOVATION PEDAGOGIQUE PROJET DE L'ECOLE MATHURIN MEHEUT |
|---|

L'école Mathurin Méheut a élaboré un projet pédagogique « *Vivre l'école hors les murs* » ayant vocation à nourrir son projet d'école. Après avoir effectué l'auto-évaluation de l'établissement, l'équipe s'est en effet fixé comme objectif de brasser des enfants issus de cultures, de langues et de milieux sociaux différents afin d'amener chacun vers son excellence.

Ce projet pédagogique vise à faire vivre aux élèves des après-midis sans cartable et des matinées classe dehors ; il se décline en 3 axes : rendre signifiant les apprentissages en favorisant une approche transdisciplinaire et en s'appuyant sur la mémoire émotionnelle et sensorielle, faire évoluer le journal papier existant de l'école en contenu audio-visuel, construire du mobilier en bois pour la cour de récréation en partenariat avec le CAUE.

Dans le cadre de la démarche « *notre école, faisons-la ensemble* » lancée par le Conseil national de refondation (CNR), ce projet, estimé à 30 416,52 €, a été retenu par la commission d'examen des projets pédagogiques présidée par le recteur. L'Etat s'engage à verser une subvention d'un montant maximal de 30 416,52 €.

Afin d'organiser les modalités du soutien financier prévu dans le cadre du fonds d'innovation

pédagogique, l'Etat, gestionnaire du fonds, et la commune, en charge des dépenses afférentes au projet pédagogique vont signer une convention. Cette dernière prévoit une avance de 30% du montant de la subvention à la signature de la convention et le solde sur production du compte-rendu détaillé de la dépense.

Considérant le projet de convention, transmis aux conseillers municipaux,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- ACCEPTE les modalités de financement de l'Etat pour ce projet,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

20 NOV. 2023

Philippe HERCOUET

Maire de Lamballe-Armor



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

21 NOV. 2023

De la publication le

Pour le Maire
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale

A brown ink signature is written over a blue official stamp. The stamp contains the text 'Pour le Maire', 'Par délégation', 'Lydie MICHEL', 'Directrice', and 'Administration Générale'. The date '21 NOV. 2023' is also visible on the stamp.